

<http://waterheatertimer.org/Woods-timers-and-manuals.html#remotes>

<http://waterheatertimer.org/GE-timers-and-manuals.html#YLT>



Woods

Thank-you for purchasing our Woods Model TM16+RC Series – 24 HR Outdoor Lighting Timer with Remote Control.

Before using your timer, please read the following instructions carefully.

FEATURES

- Wirelessly turns lights and appliances on/off up to 50' or 15m away
- Choice of operating mode – dusk to dawn, 2 –8 Hour settings or manual on
- Dual outlets – can control two devices
- Easy to install – just plug it in.

INSTALLATION

1. Mount the timer onto a wall near a grounded electrical outlet with the photo sensor facing outwards. (Note:) To ensure proper operation of automatic function. Ensure photocell sensor is shielded from all night time sources of light i.e. floodlights).
2. Nail or screw head must extend at least 3/16" out from the wall (nails or screws not included). Hang the receiver from the slot on back of the unit onto the nail or screw. Plug the power supply cord of the receiver into the outlet.
3. Plug the device cord into any of the two receptacles at the bottom of the receiver.

PROGRAMMING ON/OFF SETTINGS

Rotate the dial on the timer to select one of the following settings

Dial position	Function
OFF	Power OFF
ON	Power ON
DUSK-DAWN	Powers ON at dusk, OFF at dawn
2 Hrs	ON at dusk – OFF in 2 hours
4 Hrs	ON at dusk – OFF in 4 hours
6 Hrs	ON at dusk – OFF in 6 hours
8 Hrs	ON at dusk – OFF in 8 hours

TIMER AND REMOTE INTERACTION

Your timer includes a remote control with temporary override:

- Temporary override ON: turns the timer ON for desired settings (2, 4, 6 or 8 Hours). Please note if your timer dial position is preset it will restart from '0' and count until it reaches the time set on the dial refer.
- Temporary override OFF: turns the timer OFF for 12 hours before switching control back to the timer.

Timer Dial position	Using the Remote
OFF	Press the remote and the timer will turn OFF
ON	Press the remote the timer will turn ON
DUSK-DAWN 2, 4, 6 or 8 HRS	Press the remote and it will go into a manual restart mode. The timer will restart from '0' and count until it reaches the time set on the dial, or dawn time. Please refer to examples below for further explanation.

Examples

- > **Timer set to ON or OFF** REMOTE ON – OUTPUT ON; REMOTE OFF - OUTPUT OFF
- > **Timer set to DUSK-DAWN**
When DUSK = 6:00 PM and DAWN = 5:00 AM
If at 4 :00 PM REMOTE activated to ON --> OUTPUT ON and stay ON until 5:00 AM. Next day ON at DUSK , OFF at – DAWN
If at 10 :00 PM REMOTE activated to OFF --> OUTPUT OFF = 10:00 PM, and stays OFF until DAWN next day. Next day ON at DUSK , OFF at DAWN
- > **If TIMER setting is 2 HOURS (or 4,6,8 HOURS and so on)**
DAY OR NIGHT TIME
REMOTE ON --> OUTPUT ON 2 HOURS (4,6,8 HOURS) Then OFF
When DUSK --> OUTPUT ON 2 HOURS (4,6,8 HOURS) Then OFF

If DUSK is at 6:00 PM

- (1) If at 5 :00 PM REMOTE set ON , then OUTPUT ON immediately until 8:00 PM (as time count restarted at dusk time).
- (2) TIMER ON = 6:00 PM, TIMER OFF = 8:00 PM. If at 1 :00 PM REMOTE set ON , then OUTPUT turns ON until 3:00 PM.
- (3) TIMER ON = 6:00 PM. If at 7:00 PM REMOTE set ON OUTPUT ON until 9:00 PM(as time count restarted at time remote activates to ON).
- (4) TIMER ON = 6:00 PM. If at 7:00 PM REMOTE set OFF, then OUTPUT turns OFF immediately until next day.

ELECTRICAL RATINGS

15 AMPS RESISTIVE, 1000 WATTS TUNGSTEN, 125 VAC, 60 Hz

Note: Tungsten rating relates to the total wattage of light bulbs used. Resistive is the rating for appliance.

If further assistance is required please call:
1-800-561-4321 416-267-4614 (Toronto and surrounding regions)
Monday to Friday from 8:30AM-5:00PM Eastern Standard time

PRODUCT WARRANTY

Woods Industries (Canada) Inc. warrants this timer for two years from the date of purchase when operated under normal conditions by the original purchaser (not transferable), against defects caused by Wood's workmanship or materials. This warranty is limited to the repair or replacement, at Wood's sole discretion, of all or part of the timer. The original receipt is required for warranty purposes.

Woods is not responsible for injury, property damage or other consequential damages or damages to third parties arising directly from an actual or alleged defect in mater or workmanship of the product.

There are no representations, warranties, or conditions, express or implied, statutory or otherwise, other than herein contained, this warranty expressly excludes the implied warranties and conditions contained in the sale of goods act (Ontario) or any other statute.

Merci d'avoir acheté le modèle Series TM16+RC de Woods – la Minuterie d'éclairage extérieur 24 H avec télécommande.

Avant d'utiliser votre minuterie, veuillez lire les instructions suivantes attentivement.

CARACTÉRISTIQUES

- Allume et éteint, sans aucun fil, les lumières et les petits appareils d'une distance pouvant atteindre 50 pieds ou 15m
- Choix des modes de fonctionnement – dusk to dawn (crépuscule-aube), réglage automatique de 2 à 8 heures ou réglage manuel
- Double prise – peut alimenter deux appareils
- Facile à installer – Il suffit de le brancher.

INSTALLATION

1. Installer la minuterie sur un mur près d'une prise mise à la terre en s'assurant que le capteur optique est placé vers l'extérieur. (Remarque : Pour s'assurer du bon fonctionnement de la fonction automatique, s'assurer que le capteur optique est protégé de toutes les sources de lumière nocturnes c.-à-d. les projecteurs d'illumination).
2. La tête de vis ou de clou doit sortir d'au moins 3/16" du mur (vis ou clous non inclus). Suspendre le récepteur par l'encoche au dos de l'appareil sur la vis ou le clou. Brancher le cordon d'alimentation du récepteur dans la prise de courant.
3. Brancher le cordon de l'appareil dans l'une des deux prises au bas du récepteur.

PROGRAMMATION DES RÉGLAGES ON/OFF (SOUS TENSION/HORS TENSION)

Faire tourner le cadran sur la minuterie pour choisir l'un des réglages suivants

Position du cadran	Fonction
OFF	Hors tension
ON	Sous tension
DUSK-DAWN	Sous tension au crépuscule (dusk), Hors tension à l'aube (dawn)
2 H	Sous tension au crépuscule – Hors tension dans 2 h
4 H	Sous tension au crépuscule – Hors tension dans 4 h
6 H	Sous tension au crépuscule – Hors tension dans 6 h
8 H	Sous tension au crépuscule – Hors tension dans 8 h

INTERACTION ENTRE LA MINUTERIE ET LA TÉLÉCOMMANDE

Votre minuterie comprend une télécommande disposant d'une fonction de réglage manuel temporaire :

- Réglage manuel temporaire à ON : met en marche la minuterie pour les réglages désirés (2, 4, 6 ou 8 heures). Veuillez remarquer que si le cadran de réglage de votre minuterie est préréglé, il sera remis à '0' et comptera jusqu'à ce qu'il atteigne l'heure réglée.
- Réglage manuel temporaire à OFF : éteint la minuterie pendant une période de 12 heures avant de la remettre en marche.

Position du cadran	Utilisation de la télécommande
OFF	Appuyer sur la télécommande et la minuterie sera mise hors tension (OFF)
ON	Appuyer sur la télécommande et la minuterie sera mise sous tension (ON)
DUSK-DAWN 2, 4, 6 ou 8 H	Appuyer sur la télécommande et un mode de relance manuelle s'activera. La minuterie redémarrera à partir de '0' et comptera jusqu'à ce qu'elle atteigne l'heure réglée sur le cadran, ou jusqu'à l'aube. Veuillez vous référer aux exemples ci-dessous pour obtenir plus de détails.

Exemples

- > Minuterie réglée à ON ou à OFF
TÉLÉCOMMANDE À ON – SORTIE À ON;
TÉLÉCOMMANDE À OFF – SORTIE À OFF
- > Minuterie réglée à DUSK-DAWN (CRÉPUSCULE-AUBE)
Quand le CRÉPUSCULE = 18 h et AUBE = 5 h
Si à 16 h, TÉLÉCOMMANDE activée à ON → SORTIE à ON et reste en marche jusqu'à 5 h. Le lendemain, ON au CRÉPUSCULE, OFF à l'AUBE
Si à 22 h, TÉLÉCOMMANDE activée à OFF → SORTIE à OFF = 22 h, et reste hors tension jusqu'à l'AUBE du lendemain. Le lendemain, ON au CRÉPUSCULE, OFF à l'AUBE
- > Si la MINUTERIE est réglée à 2 HEURES (ou 4, 6, 8 HEURES et ainsi de suite)
Le JOUR ou la NUIT
TÉLÉCOMMANDE à ON → SORTIE pendant 2 HEURES (ou 4,6,8 HEURES)
Puis, OFF
Quand le CRÉPUSCULE → SORTIE pendant 2 HEURES (ou 4,6,8 HEURES)
Puis, OFF

Si le CRÉPUSCULE est à 18 h

- (1) Si à 17 h, TÉLÉCOMMANDE activée à ON, SORTIE alors activée à ON immédiatement et ce jusqu'à 20 h (étant donné que le chronomètre a redémarré à zéro à l'heure du crépuscule).
- (2) MINUTERIE à ON = 18 h, MINUTERIE à OFF = 20 h. Si à 13 h, TÉLÉCOMMANDE activée à ON, SORTIE alors activée jusqu'à 15 h.
- (3) MINUTERIE à ON = 18 h. Si à 19 h, TÉLÉCOMMANDE activée à ON, SORTIE alors activée jusqu'à 21 h (étant donné que le chronomètre a redémarré à zéro à l'heure à laquelle la télécommande est activée à ON).
- (4) MINUTERIE à ON = 18 h. Si à 19 h, TÉLÉCOMMANDE activée à OFF, SORTIE alors mise hors tension immédiatement et ce jusqu'au lendemain.

CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES

CHARGE RÉSISTIVE DE 15 A, CHARGE TUNGSTÈNE DE 1000 WATTS, 125 VOLTS C.A., 60 Hz

Remarque : La puissance en Tungstène fait référence au wattage total des ampoules électriques utilisées.

La charge résistive est celle des appareils.

Pour obtenir de l'aide, veuillez appeler au :

1 800 561-4321 ou au (416) 267-4614 (Toronto et les régions environnantes)
Du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 17 h, Heure normale de l'Est

GARANTIE DU PRODUIT

Woods Industries (Canada) Inc. garantit cette minuterie, pendant une période de deux ans à partir de la date d'achat, contre tout défaut de matériau ou de fabrication lorsque utilisée dans des conditions normales par l'acheteur initial (non transférable). Cette garantie se limite à la réparation ou au remplacement, à la discrétion de Woods, de la minuterie en entier ou de ses pièces. La facture originale doit être présentée pour bénéficier de la garantie.

Woods n'est pas responsable de toute blessure, de tout dommage matériel ou indirect ou de tout dommage causé à un tiers résultant directement d'un défaut réel ou allégué dans la fabrication du produit.

Il n'y a aucune représentation, garantie ou condition, qu'elle soit explicite ou implicite, prévue par la loi ou non, autre que celles mentionnées aux présentes. Cette garantie exclut expressément les garanties et conditions implicites contenues dans la Loi sur la vente d'objets (Ontario) ou toute autre loi.